

CENTRE FRANCO-ÉGYPTIEN  
D'ÉTUDE DES TEMPLES DE  
KARNAK  
LOUQSOR (ÉGYPTE)  
USR 3172 du Cnrs



المركز المصري الفرنسي  
لدراسة معابد الكرنك  
الاقصر (مصر)

Extrait des *Cahiers de Karnak* 6, 1980.

*Avec l'aimable autorisation de l'Institut Français d'Archéologie Orientale (Ifao).  
Courtesy of Institut Français d'Archéologie Orientale (Ifao).*



# INSCRIPTIONS DE LA TROISIÈME PÉRIODE INTERMÉDIAIRE (IV)

## LE TEXTE ORACULAIRE RÉEMPLOYÉ DANS LE PASSAGE AXIAL DU III<sup>e</sup> PYLÔNE DANS LE TEMPLE DE KARNAK

Pascal VERNUS

En 1968, dans les fondations du mur Sud délimitant le passage axial du III<sup>e</sup> pylône, fut découvert un bloc de grès inscrit. S. Sauneron analysa en quelques pages l'inscription pour conclure qu'il s'agissait d'un texte oraculaire datant probablement de la XXII<sup>e</sup> dynastie <sup>(1)</sup>. Il voulut bien me confier l'édition de ce document.

Tout paraît converger pour compliquer la tâche de qui tente de l'élucider. Le début et la fin manquent. Ce qui subsiste est défiguré par de multiples éraflures, qui non seulement ont fait disparaître bien des signes, mais aussi en ont, pour ainsi dire, travesti d'autres au point de les rendre méconnaissables. La piètre qualité de l'épigraphie suscite quelques causes supplémentaires d'ambiguïté. Enfin, çà et là, des innovations orthographiques ajoutent un surcroît de difficultés. En fait, des quatre premières lignes, quelques bribes seulement se laissent saisir. La suite, quoique moins obscure, comporte quelques passages fort ardues. Dans ces conditions, on n'accablera pas trop les incertitudes de la traduction proposée.

Voici, tout d'abord, ce qu'il a été possible de lire sur ce bloc mutilé (Fig. 1) <sup>(2)</sup>. On pourra confronter ces lectures avec la photo du moulage (Pl. LIII), et avec la photo donnée par S. Sauneron, photographie un peu perfide à l'épigraphiste en raison de l'orientation des ombres et, surtout, de leur allongement excessif; à vrai dire, un document de ce genre s'accommode fort mal d'un éclairage dissymétrique et trop frisant <sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Sauneron, *Kémi* 19, 1969, 271-4, pl. XVIII et XIX.

<sup>(2)</sup> Les fondations ayant été réenterrées, je n'ai pu, hélas, consulter l'original. La présente étude se fonde sur une copie de S. Sauneron, un moulage, un latex, et des photographies.

<sup>(3)</sup> En outre le découpage de la photographie a fait perdre le début des lignes x + 11 et x + 12.

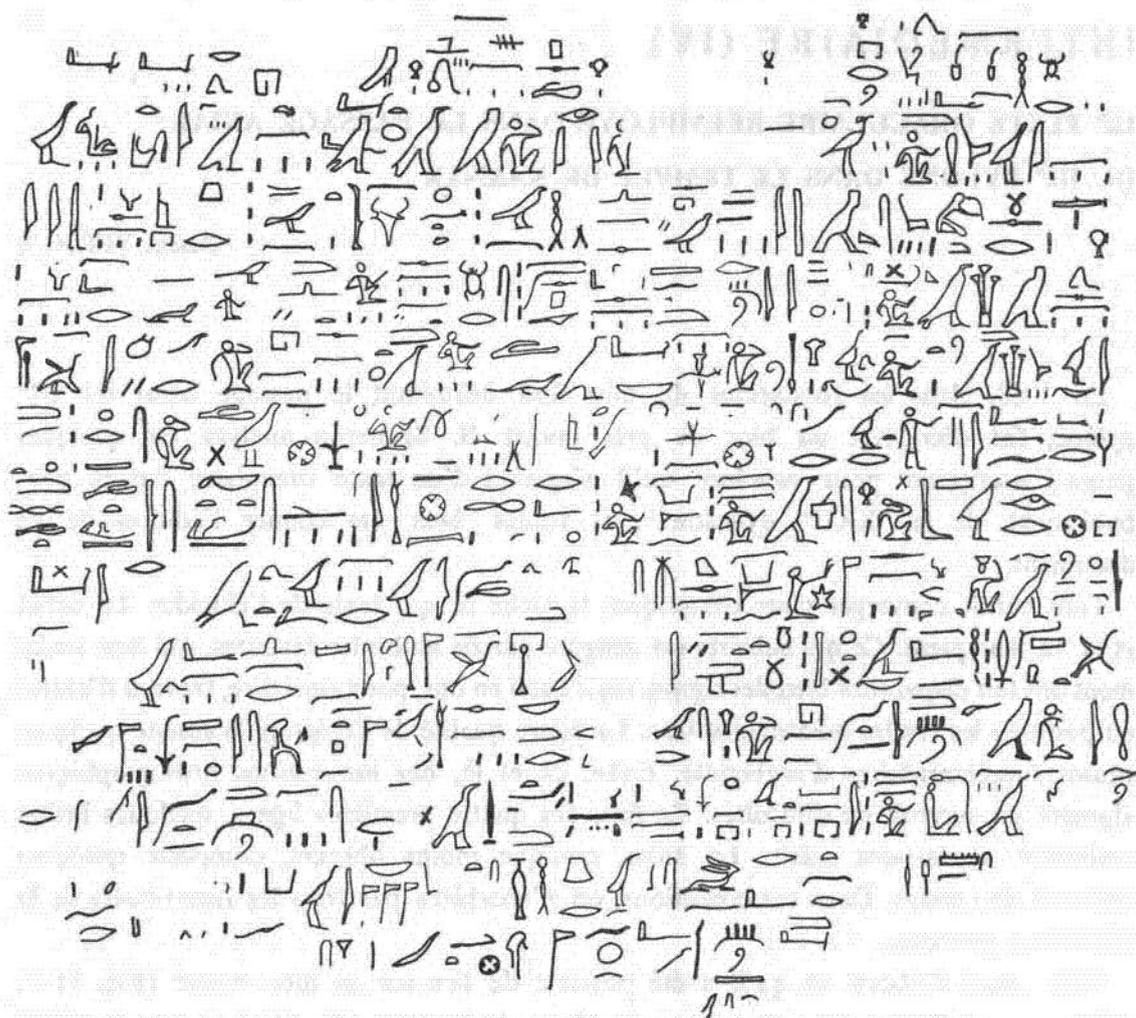


Fig. 1.

TEXTE :



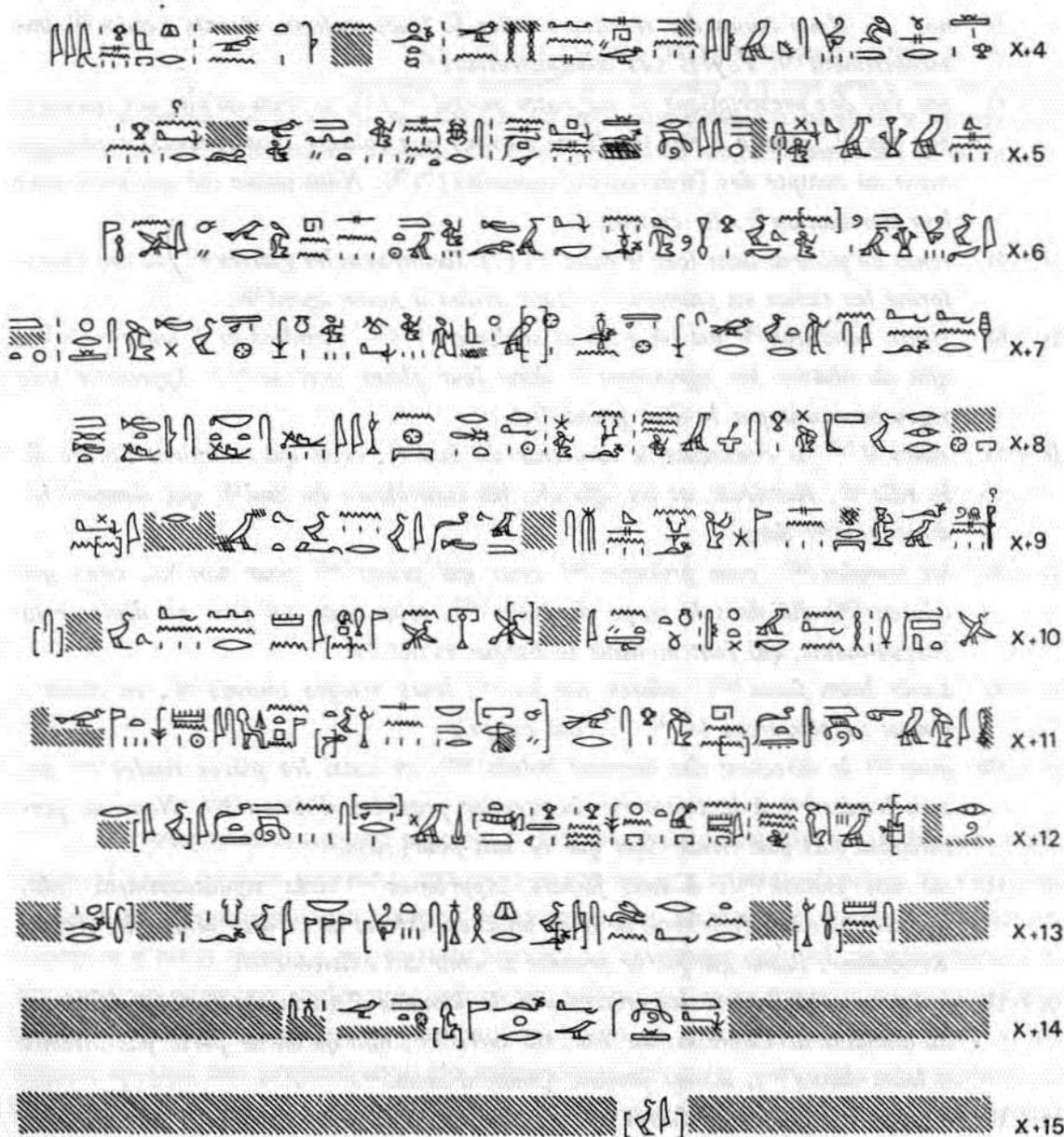
x.1



x.2



x.3



## TRADUCTION :

(x + 1) ...

(x + 2) *Il arriva que notre activité fut gênée* <sup>(a)</sup>; *nos revenus* <sup>(b)</sup> (?) ... *sur notre dos*  
 ... *fuir* <sup>(c)</sup> (?) ...

- (x + 3) *nos ... Nous étions des serviteurs utiles [à leurs maîtres, disant] « oui »<sup>(d)</sup> immédiatement<sup>(e)</sup>. Voyez! Les administrateurs<sup>(f)</sup>*
- (x + 4) *ont fait des prescriptions<sup>(g)</sup> sur notre moitié<sup>(h)</sup> (?), si bien qu'elle est anéantie par eux<sup>(i)</sup>, réduite à rien<sup>(j)</sup>. Nous n'avons pas collecté (nos revenus) conformément au compte des [redevances] annuelles (?)<sup>(k)</sup>. Nous avons été opprimés sous leur domination<sup>(l)</sup>. Ils étaient*
- (x + 5) *venus en pillards dans tout le reste<sup>(m)</sup> (?). Ils ont saisi les glaives<sup>(n)</sup>; ils ont transformé les riches en pauvres<sup>(o)</sup>, étant avides à notre égard<sup>(p)</sup>.*
- (x + 6) *Notre condition<sup>(q)</sup> est en « Ah si seulement<sup>(r)</sup>! ». Viendras-tu à notre voix<sup>(s)</sup>, afin de châtier les agresseurs<sup>(t)</sup> dans leur pleine activité<sup>(u)</sup>? Approuver très vigoureusement par le dieu grand<sup>(v)</sup>.*
- (x + 7) *Alors il<sup>(w)</sup> fit convoquer le directeur du Sud<sup>(x)</sup>, celui qui maintient l'ordre de la ville<sup>(y)</sup>, Harsiésis, et les officiels, les contrôleurs du Sud<sup>(z)</sup> qui donnent les directives<sup>(aa)</sup> dans*
- (x + 8) *les temples<sup>(ab)</sup>, pour protéger<sup>(ac)</sup> ceux qui prient<sup>(ad)</sup> pour son ka, ceux qui adorent<sup>(ae)</sup> Rê dans le corps de Nout<sup>(af)</sup>, tous ceux qui font se déplacer la barque-msktt, qui font mouvoir la barque m<sup>n</sup>dt<sup>(ag)</sup>.*
- (x + 9) *Lever leurs faces<sup>(ah)</sup>; adorer son ka<sup>(ai)</sup>, leurs visages tournés<sup>(aj)</sup>, en disant : « nous supprimerons le<sup>(ak)</sup> ... qui est pris*
- (x + 10) *pour<sup>(al)</sup> le directeur des terrains boisés<sup>(am)</sup>, et aussi les pièces tissées<sup>(an)</sup> qui sont livrées<sup>(ao)</sup> à la trésorerie du premier prophète d'Amon<sup>(ap)</sup>. Nous ne permettons pas que vienne [qui que ce soit pour] dépo-*
- (x + 11) *ser une plainte<sup>(aq)</sup>, à tout jamais. Approuver<sup>(ar)</sup> très vigoureusement cela, (à savoir) ce qui était sorti de leurs bouches. Décret de ce dieu vénérable, Amon Rê-sônter, l'aîné qui fut le premier à venir à l'existence<sup>(as)</sup>,*
- (x + 12) *fait pour organiser<sup>(at)</sup> les prêtres-w<sup>b</sup> du domaine d'Amon, du domaine de Mout, du domaine de Chonsou, sur eau, sur terre<sup>(au)</sup>, afin qu'on ne porte pas atteinte à leurs droits<sup>(av)</sup>, à tout jamais. Quant à celui<sup>(aw)</sup>*
- (x + 13) *qui rendra efficace ce décret<sup>(ax)</sup>, de manière à le faire exister, il sera dans les louanges du maître des dieux<sup>(ay)</sup>, son ka étant à durer<sup>(az)</sup> (?), son fils demeurera à sa place<sup>(aaa)</sup> ...*
- (x + 14) *... à eux tous<sup>(aab)</sup>, son blâme sera auprès du dieu<sup>(aac)</sup>, dans sa ville, grandement; il sera repoussé<sup>(aad)</sup> (?) ...*
- (x + 15) *...*

## COMMENTAIRE :

(a) Pour cette forme du signe  à la T.P.I., comparer Caire 30000 = Naville, *Bubastis*, pl. LI, G 2, l. 4 (Osorkon I); Caire 36493 = Legrain, *RT* 22, 1900, 55, n° 7, l. 4 (an 26 de Chéchanq III); statue Louvre E 25479 = Vandier, *Revue du Louvre* 1962, n° 5, 99, fig. 2, l. 3 (*circa* règne de Chéchanq III). La graphie de *hn* utilisant deux fois le signe  est connue, elle aussi, à cette période : Caire 559, l. 4 (Osorkon I) et Caire 42227 c 3 et c 7 (*circa* règne de Pédoubastis I). *hn r³* signifiant « contrôler la bouche », c'est-à-dire « mesurer ses propos » (Clère, *JEA* 37, 1951, 113; Žaba, *Les maximes de Ptahhotep*, p. 149-50), *hn* ° doit avoir le sens de « contrôler l'activité », donc, en mauvaise part, comme c'est le cas ici, « gêner l'activité », ce que confirme l'inscription de l'usurpateur du sarcophage de *nh-n-s-Nfr-ib-R* : *n(n) hn ° f m pt t³ dw³t*, « sans que son activité soit gênée au ciel, sur terre, dans le monde inférieur » (Sander-Hansen, *Die religiösen Texte auf den Sarg des Anchnesneferibrê*, p. 5); voir aussi *nn hn* °, « sans qu'on (en) puisse gêner l'action », appliqué au dieu guerrier, dans Drioton, *Médamoud* 1926. *Les inscriptions* (FIFAO 4), p. 38, n° 343, l. 14; d'autres références chez Barns, *Five Ramesseum Papyri*, p. 9, D i l.

(b) Restituer  [] ? *prw* : *Wb.* I, 526, 13.

(c) Peut-être *nhr*, cf. Edgerton et Wilson, *Historical Records*, p. 28, n. 41 c.

(d) Restituer  []                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   

Barguet, *La stèle de la famine* (BdE 24), pl. VI, l. 28, dans un contexte qui peut rappeler notre texte : *rwḏw nw rsy r iryw md̄t (hr) šsr ht nbt*, « les contrôleurs du Sud, en tant qu'administrateurs, prescrivant toute chose... »<sup>(1)</sup> ?

Pour la graphie  à la T.P.I., voir Budge, *The Lady Meux Collection* (1896), pl. IX A, n° 50 A, p. 108-9.

(g) Le verbe *šsr*, « tuer », ne s'emploie qu'en parlant de flèches (*Wb.* IV, 547, 5); on peut douter qu'il s'agisse de lui ici;  représenterait-il une graphie de *hsr*, « repousser », « écarter » (*Wb.* III, 338, 7-15)? A vrai dire, une métathèse *hrs* était intervenue depuis le Nouvel Empire. Dans le passage de la stèle de la famine citée *supra*, n. e, *šsr*, « prescrire », est en rapport avec *iryw md̄t*, lequel pourrait commander le *šsr* de notre texte; dans ce cas,  résulterait d'une confusion avec  dans le brouillon hiératique.

(h) Lire *(r)-gs·n*? ou comprendre *gs(w)·n*, « nos partisans »? « La moitié d'entre nous » se dirait plutôt *gs im·n* ou *gs·n iry*. En fait, le plus plausible est de comprendre « notre moitié », c'est-à-dire « la moitié qui nous revient de certains revenus ».

(i) Restitution probable                                                                                                                                                                                                                                                          

on peut se risquer à voir là une graphie de *šwvy* (*Wb.* IV, 211, 13 sq.), et à comprendre la phrase *n šwvy·n ḥft ḥsb n ḥrt-rnpt*, d'où la traduction proposée.

(l) Restituer  ou , « nous étions anéantis ». Comparer *iw·i šn·kwi ḥr·f r·iḳr* utilisé pour dépeindre une situation analogue (Wente, *JNES* 25, 1966, 75, fig. 2, l. 18). Pour *ḥr-st-ḥr*, voir Lorton, *The Juridical Terminology of International Relations in Eg. Texts through the Dyn. XVIII*, p. 127.

(m) Les traces suggèrent une restitution telle  | , *m spy*; mais qu'est-ce que ce « reste »? A rapprocher de *gs·n*?

(n) Pour *šsp*, « saisir », cf. *Wb.* IV, 530, 7; et, par exemple, O. Caire 25206, l. 10 = Erman, *ZÄS* 38, 1900, 20-1 : *m sw Ḥr šsp·sn sfw; nsp*, au sens de « glaive », n'est pas connu avant l'époque grecque, d'après *Wb.* II, 319, 10; le mot doit être rapproché de *nspw*, « blessures », très fréquent dans les textes funéraires (*CT* III, 322c; *CT* VII, 273b, 370a; Massart, *Supp. OMRO* 34, 1954, 97, n. 4).

(o) Pour *iwty*, abréviation de *iwty·n·f*, voir *Wb.* I, 46, 10; Posener, *RdE* 5, 1946, 254; Davies, *The Tomb of Neferhotep*, pl. LIXe; P. Lansing 4, 9, cf. Théodoridès, *RIDA* 5, 1958, 87; *KRI* II, 312; Gunn et Engelbach, *BIFAO* 30, 1931, 806 et 809; De Meulenaere, *RdE* 12, 1960, 72, Legrain, *ASAE* 3, 1902, 62, l. 4; Pleyte, *Chapitres supplémentaires*, p. 127 (LdM 168); exemples de la T.P.I. : *RIK* III, pl. 22, l. 5 = Caminos, *The Chronicle of Prince Osorkon*, p. 121; Caire 42207e l. 3-4; *Urk.* III, 75, l. 38.

(p) D'après la forme de son corps l'animal, après *iwtyw* doit être le lièvre ; au-dessus, un signe défiguré; je propose de lire *ʿwn*.  ·  représente sans doute la préposition *ε2ΡΕΝ*, voir Spiegelberg, *Dem. Gramm.*, p. 155; pour  graphie de *r*, cf. Korostovtsev, *BIFAO* 45, 1947, 172, [60], et, *infra*, l. x + 12.

(q) L'examen de l'estampage révèle que le signe au-dessous du groupe *iw* diffère du signe  au-dessous du groupe , et semble se lire , *ššm(w)*. Si on tient pour un simple allographe de *k*, il faut comprendre *iw·k [n]·n m ḥšw·n·i*, « tu es [pour] nous un « Ah si seulement ! », i.e., « tu es notre ultime recours ».

(r) Pour *ḥšw n·i/ḥl*, voir, en général, *Wb.* III, 12, 11; Grapow, *Wie die Alten Ägypter sich anredeten* III, p. 77; Fairman et Grsdeloff, *JEA* 33, 1947, 23, n. d; Clère, *BiOr* 8, 1951, 177; Caminos, *LEM*, p. 570; Sauneron, *Esna* V, p. 255 (a). Cette très fréquente



III, p. 98, pl. LI; dans *RT* 34, 1912, 170, Legrain lit , mais l'examen de la photographie fait pencher pour la première lecture.

- Le grand-prêtre d'Amon Harsiésis, rival du prince Osorkon, porte le titre  (Caire J.E. 36494, vérifié sur l'original; Legrain donne le bon texte dans *RT* 22, 1900, 52, mais le corrige malencontreusement en  dans *RT* 26, 1904, 88).

Ces deux exemples donnent à croire que les scribes confondaient, à l'occasion, *imy-r³ šm<sup>c</sup>* avec *wr šm<sup>c</sup>* 10, même si ce dernier titre a été récupéré, par ailleurs, comme titre sacerdotal à la fin de l'Époque Ethiopienne. Au demeurant, *imy-r³ šm<sup>c</sup>* se confond aussi, à la T.P.I., avec un autre titre ancien *r³ nhn*; d'où une graphie comme  (Kees, *ZÄS* 80, 1955, 79) <sup>(1)</sup>. Dans ces conditions,  de notre document pourrait bien être une graphie erronée de *imy-r³ šm<sup>c</sup>* <sup>(2)</sup>, d'autant plus que le personnage qui porte ce titre est présenté comme quelqu'un d'important, le seul à être cité par son nom parmi les personnalités convoquées. Qui plus est, ce personnage porte aussi le titre *hsf n niwt*, lequel se substitue souvent à *h³ti-<sup>c</sup> n niwt* (*infra*); or *h³ti-<sup>c</sup> n niwt* et *imy-r³ šm<sup>c</sup>* sont souvent associés, du moins à la fin de l'Époque Ethiopienne (Leclant, *Montouemhat* (*BdE* 35), p. 271; Yoyotte, *Kêmi* 12, 1952, 94).

Dès lors, on est tenté d'identifier le *imy-r³ šm<sup>c</sup>* (écrit *wr šm<sup>c</sup>* 10) Harsiésis avec l'un des deux *imy-r šm<sup>c</sup>* Harsiésis dont le titre a subi l'influence de *wr šm<sup>c</sup>* 10. Le premier, le fils de *Ns-Pth*, paraît exclu; en effet, l'épigraphie (cf. n. a), l'orthographe (Sauneron, *o.c.*, 271, n. 1), la disposition des signes, et l'absence des traits séparant les lignes (cf. les Annales des grands-prêtres) rattachent l'inscription aux XXII<sup>e</sup> et XXIII<sup>e</sup> dynasties. Le second Harsiésis, le rival d'Osorkon, ferait un excellent candidat, l'absence du titre « premier prophète d'Amon » ne faisant pas difficulté, puisqu'il en fut épisodiquement dépossédé. C'est donc lui que je propose, à titre d'hypothèse, de retrouver dans l'Harsiésis de notre document, avec cette réserve que les Harsiésis haut placés, et susceptibles de prendre le titre *imy-r³ šm<sup>c</sup>* sont nombreux à la T.P.I.

(y) Pour *hsf n niwt*, cf., en général, Baillet, *RT* 29, 1907, 13; *Wb.* II, 413, 26; *Onom.* I, p. 32; Bierbrier, *The Late New Kingdom in Egypt*, p. 69 et 75 et, tout récemment, Vittmann,

<sup>(1)</sup> Voir aussi les graphies   pour *iry nhn* (Gardiner, *ZÄS* 42, 1905, 123), et     pour *r³ shr ib* (El-Sayed, *Documents relatifs au culte de Neith* (*BdE* 69), p. 117 (a)).

<sup>(2)</sup> Pour ce titre, voir Gauthier, *Recueil Champollion*, p. 239-41; Kees, *Priestertum*, p. 188; Leclant, *Montouemhat* (*BdE* 35), p. 271; noter que dans trois documents de la T.P.I. le détenteur de ce titre intervient dans les cérémonies religieuses ou dans les affaires du clergé de Karnak : Vernus, *BIFAO* 75, 1975, 24 (q).

SAK 5, 1977, 259. L'emploi de cette expression demande à être précisé; voici d'abord la liste des attestations :

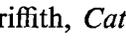
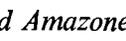
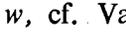
- *rwḏ* ʕ *ḥsf n niwt Nsr-'Imn* II; Caire 42221; Kitchen, *o.c.*, 166; entre Chechanq I et Takeloth II.
- *rwḏ* ʕ *ḥsf n niwt 'Imn-m-int* III, neveu du précédent; *ibid.*, p. 176; Bierbrier, *o.c.*, p. 69; contemporain de Takeloth II.
- *ḥsf n niwt Ḥr* IX, père du *rwḏ* ʕ *Nb-nṯrw* IV, petit-fils du *rwḏ* ʕ *Nb-nṯrw* III; Kees, *ZÄS* 74, 1938, 75; Kitchen, *o.c.*, 177; Bierbrier, *o.c.*, p. 75; Osorkon II et Pédoubastis.
- *rwḏ* ʕ *ḥsf n niwt . . . nt*; Bruyère, *ASAE* 54, 1956, 19; cf. De Meulenaere, *CdE* 33, 1958, 196; postérieur à Takeloth II.
- *rwḏ* ʕ *ḥsf n niwt (|ḥṣti-<sup>c</sup> n niwt) Ns-Pth*, par ailleurs *imy-r* ʕ *šm<sup>c</sup>* et vizir; Caire 41020 et 41021; Kitchen, *o.c.*, p. 382; Shabaka.
- *rwḏ* ʕ *ḥsf n niwt (|ḥṣti-<sup>c</sup> n niwt) Ns-Pth*, par ailleurs *imy-r* ʕ *šm<sup>c</sup>*; Caire 42235, 41033, 41072; Bierbrier, *o.c.*, p. 105; Shabataka.
- *rwḏ* ʕ *ḥsf n niwt Ḥṣ-m-Ḥr* C; Kitchen, *o.c.*, p. 231; une génération après le célèbre *Mnṯw-m-ḥṣt*.
- *rwḏ* ʕ *ḥsf n niwt (|ḥṣti-<sup>c</sup> n niwt) Pétisis*; Malinine, *Choix de textes juridiques*, p. 80, n. 1; Pernigotti, *BIFAO* 75, 1975, 94; Psammétique I, an 45.
- *rwḏ* ʕ *ḥsf n niwt Ḥr* fils de *Dd-Dhwty-iw-f-nḥ*; famille d'Edfou; Legrain, *ASAE* 16, 1915, 145-6; Psammétique I.
- *rwḏ* ʕ *ḥsf n niwt 'Iw-f-<sup>c</sup>*; Louvre 732; Br. *Thés.*, p. 1464; Caire *Wb.* n° 49; date incertaine <sup>(1)</sup>.

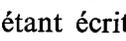
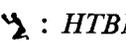
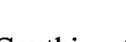
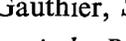
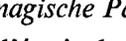
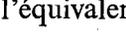
Il est clair que *ḥsf n niwt* n'est pas un titre, à proprement parler, mais plutôt une épithète précisant une acception particulière du vague *rwḏ* ʕ; dans les cas où *ḥsf n niwt* est seul utilisé, c'est-à-dire dans la titulature de *Ḥr* IX et dans notre document, il s'agit, à coup sûr, d'une abréviation pour *rwḏ* ʕ *ḥsf n niwt*. *rwḏ* ʕ peut s'appliquer à différents services, ce qui n'exclut pas que, dans certains cas, il ait un sens plus spécialisé <sup>(2)</sup>; or, *ḥsf n niwt* apparaît pour la première fois au début de la XXII<sup>e</sup> dynastie, dans la titulature de *Nsr-'Imn* III, lequel descend d'une famille où le titre *rwḏ* ʕ se transmet régulièrement.

<sup>(1)</sup> Voir aussi le *rwḏ* ʕ *ḥṣti-<sup>c</sup> n niwt Iw-f-n-Ḥr*, Carter et Carnavon, *Five Years exploring Thebes*, pl. XLI.

<sup>(2)</sup> Cf. Goedicke, *JEA* 49, 1963, 88; et par exemple, le *rwḏ* ʕ *n p* ʕ *ḥm nṯr tp n 'Imn-R'*, Naville, *Inscription historique de Pinodjem* III, pl. I, l. 16.



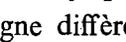
examiné systématiquement. On notera, dès la XXI<sup>e</sup> dynastie, la graphie  (Edwards, *HPBM* 4, L 1 r<sup>o</sup> 20) qui paraît à la fois étymologique et phonétique. Le démotique de la XXVII<sup>e</sup> dynastie connaît des graphies telles  (Griffith, *Catalogue of Demotic Papyri in the John Rylands Library* III, p. 386), où <sup>3</sup> et <sup>e</sup> ne sont plus notés; toutefois, même tardivement, il existe des graphies historiques où ces phonèmes disparus sont maintenus dans l'écriture (par exemple  Volten, *Agypter und Amazonen*, VI, x + 27). Dans l'orthographe de notre document  représente *m + w*, cf. Vandier, *RdE* 2, 1936, 57.

(ae) Pour *dw<sup>3</sup>w*, « adorateurs », cf. Clère, *ZÄS* 84, 1959, 99. *sm<sup>3</sup>w* et *dw<sup>3</sup>w* désignent, par périphrase, les plaignants, c'est-à-dire les prêtres-*w<sup>b</sup>* des temples d'Amon, Mout, et Chonsou (cf. l. x + 12). On peut aussi penser à couper le texte ainsi : *'h<sup>e</sup>n rdi·n·f nis·tw r ... r wšb hr·s.* + , et \*  seraient alors des infinitifs,  étant écrit pour  (par exemple  pour  : *KRI* II, p. 321, et \*  pour \*  : *HTBM* IX, pl. 48); on comprendrait alors : « il fit convoquer ... afin de garantir cela. Prière à son *ka*, adorer Rê ... ».

(af) *r ht Nwt* au lieu de *m ht Nwt* : cf. *Urk.* IV, 173; Caire 41056 = Gauthier, *Sarcophages anthropoïdes des prêtres de Montou* (*CGC*) I, p. 274; Lange, *Der magische Papyrus Harris* V, 2; Davies, *The Temples of Hibis* III, pl. 33, milieu l. 8; pour l'équivalence de *m* et *r*, voir Fairman et Grsdelloff, *JEA* 33, 1947, 26, 3.

(ag) Passage susceptible de deux interprétations :

- Lire *wdy[t]* (*Wb.* I, 398, 6-9) et *skdt* (*Wb.* IV, 309, 9-15), termes qui seraient employés absolument, comme complément de temps : « lors des périple... lors des voyages ».
- Lire *wḏ·w* et *skdt* (*Wb.* IV, 309, 19), épithètes de *smw n·k<sup>3</sup>f* et *dw<sup>3</sup>w R<sup>e</sup>*. Les prêtres, qui contribuent par leurs prières au bon fonctionnement du cycle solaire, seraient assimilés à l'équipage de la barque solaire.

Le premier signe de la ligne x + 9 ne se laisse guère facilement identifier; il est immédiatement suivi d'un petit signe qui paraît être un rond. Pour cette raison, je propose de lire , et de comprendre *mi kḏ·sn*, tout en reconnaissant que le signe diffère de  dans *skdt*, ligne x + 8. On peut évidemment envisager d'autres solutions encore moins convaincantes.

(ah) On reconnaîtrait l'expression  $f\bar{3}y(r)-hrw$ , si  $r-hrw$  était une préposition et non un adverbe; car que faire de  $sn$  qui suit? Force est donc de chercher dans une autre direction :

- Si on tient pour significatif le — de  $hr$ , on fera le rapprochement avec  $f\bar{3}y-w hr\cdot sn$  *r pt* de *LdM* 168 A, dans les variantes duquel  $hr$  est écrit avec — (J.C. Goyon, *Confirmation du pouvoir royal au Nouvel An (BdE 52)*, p. 120, n. 320; ajouter Caire CGC 624, arrière, l. 1 et 3; Daressy, *RT* 17, 1895, 116, CXXX et CXXXI); Barguet, *Le livre des morts des anciens égyptiens*, p. 242, a traduit « ceux qui lèvent leurs visages au ciel » tout en admettant la possibilité de comprendre « ceux qui portent sur eux au ciel »; J.C. Goyon, *ibid.*, traduit « ceux qui portent ceux qui sont au-dessus d'eux ». On peut faire valoir aussi  $h^c n\cdot f sdr\cdot w sdr n\cdot f h^c\cdot w tw\bar{3} n\cdot f f\bar{3}w hr\cdot sn$  ( $\overline{\text{TT}}$ )  $sn^c\cdot sn$  (*Urk.* VIII, 31 (36 b)). S'il fallait transporter semblable interprétation dans notre passage, on comprendrait qu'allusion est faite aux prêtres qui portent la barque.
- Toutefois, la variation  $\blacklozenge / \text{—}$  entre *LdM* 168 A et ses variantes permet d'imaginer que  $\underline{\text{—}}$  dans notre texte n'est qu'une graphie de  $hr$ , « la face », peut-être influencée par  $hry$ , « Teil des Kopfes » (*Wb.* III, 142, 11).

L'expression  $f\bar{3}y hr$  (ou  $d\bar{3}d\bar{3}$ , ou  $tp$ ) a plusieurs sens : voir Edgerton et Wilson, *Historical Records*, p. 146, n. 9c. On « lève la tête » en signe d'hostilité : *Wb.* I, 572, 14; 573, 2-3; Caire 18490; P. Vatican II, 4 = Suys, *Orientalia* 3, 1939, 71; Metternich l. 4; Bakir, *The Cairo Calendar*, r° X, 1; Daressy, *RT* 14, 1899, 182, LXXIX, l. 1; *KRI* IV, p. 19; Borghouts, *OMRO* 51, 1970, 176 (436). On « lève la tête », aussi, pour contempler le dieu : *Wb.* I, 572, 13; Fakhry, *The Monuments of King Snefru at Dahshur* II/2, p. 76 fig. 398; *LdM* 111, cf. Sethe, *ZÄS* 58, 1923, 24 et \*22 (51); *KRI* I, p. 187, 6 (21); Haikal, *Bae* 14, p. 28, 1, 40; c'est le sens ici <sup>(1)</sup>.

(ai)  $dw\bar{3} n\bar{t}r$  signifie souvent « prier dieu pour quelqu'un » (Edel, *Ag. Studien*, p. 53; Grapow, *Wie die Alten Agypter sich anredeten*, p. 95). Toutefois, l'expression en vient à signifier simplement « adorer un dieu », cf. Graeffe, *SAK* 3, 1975, 78.

<sup>(1)</sup>  $f\bar{3}y hr$  signifie aussi « reprendre des forces après une maladie », cf. Gardiner, *JEA* 42, 1956, 20; Zandee, *Studies presented to M.A. Beak*, p. 277; ou encore, « lever la tête » pour se remémorer l'exemple des ancêtres : Wreszinski, *Ag. Inschriften ... Wien*, p. 113.

(aj) Restituer  $\overline{\text{m}} \overline{\text{p}} [\overline{\text{t}}] \overline{\text{h}}^{\wedge}$ ; pour *msnh*, cf. *Wb.* II, 146, 3-8; Federn, *ZÄS* 93, 1966, 55, n. 4; Otto, *Gott und Mensch*, p. 55; *Meir* III, p. 31, n. 1; J.C. Goyon, *BIFAO* 75, 1975, 358, 14; P. Boulaq VI, II, 6 (publication en préparation par Y. Koenig); *RIK* I, pl. 23, l. 10. Le verbe s'emploie, entre autres, pour décrire un mouvement de tête destiné à mieux contempler un objet vénéré; c'est le sens ici; les responsables convoqués, après s'être prosternés, lèvent la tête et la tournent vers la statue du dieu.

(ak)  $\overline{\text{r}} \overline{\text{w}} \overline{\text{i}} \overline{\text{h}}^{\wedge} \overline{\text{b}} \overline{\text{k}}$  Après *rwi* un oiseau dont la tête et la queue sont défigurées, mais qui doit être  $\overline{\text{b}}$  ou  $\overline{\text{k}}$ . Dans la majorité des cas, le graveur distingue nettement l'extrémité des ailes de l'extrémité de la queue de l'oiseau  $\overline{\text{b}}$ ; au contraire, pour l'oiseau  $\overline{\text{k}}$ , cette distinction est à peine suggérée (cf. l. x + 5 dans *m h<sup>3</sup>k*). En conséquence, les traces appellent ici la restitution  $\overline{\text{b}}$ ; d'autre part, un  $\overline{\text{k}}$  laisserait sans signification le signe  $\overline{\text{a}}$ . Certes *rwi* eut, anciennement, un infinitif féminin, mais il disparut au Nouvel Empire (Sethe, *ZÄS* 63, 1928, 100); un archaïsme si savant étonnerait chez les rédacteurs de l'inscription. Il faut lire  $\overline{\text{a}} \overline{\text{b}}$ , article féminin précédant un mot illisible, dont il ne subsiste que *r* (?), et désignant un produit ou une levée quelconque, peut-être *srwt*, « pièce d'étoffe » (*Wb.* IV, 193, 5).

(al) Sauneron avait lu  $\overline{\text{t}} \overline{\text{t}} \overline{\text{t}} \overline{\text{w}}$ ; mais l'examen des estampages montre qu'il faut lire *imy-r<sup>3</sup> šf<sup>3</sup>w*, le  $\overline{\text{t}} \overline{\text{t}} \overline{\text{t}}$  supposé n'étant en fait qu'un  $\overline{\text{m}}$  déformé. Pour le titre voir Vernus, *RdE* 29, 1977, 179-93.

(am) Pour le sens de la préposition *n* avec *išy* ou *šy*, voir Baer, *JARCE* 1, 1961, 37 n. 79, en ajoutant O. BM 5631 r° 15 = *HO*, pl. 88 et Erman, *ZÄS* 42, 1905, 104.

(an) *nwt*,  $\text{NAT}$ , ici « pièces tissées » plutôt que « fils »; voir Caminos, *LEM*, p. 286; Helck, *Materialen*, p. 990-1; Wente, *LRL*, p. 40 (v); Janssen, *Commodity Prices*, p. 436-8; Edel, *Göttingen Nachr.* 1978, 4, 235. *kt-ht* gagne à être traduit « et aussi », plutôt que « les autres »; voir les emplois de *p<sup>3</sup>-ky* relevés par Erman, *Neuäg. Gramm.*, § 240, et ceux de  $\kappa\epsilon$ , Crum, *Copt. Dict.*, p. 91; Černý, *ECD*, p. 51. Pour la livraison de pièces tissées à la trésorerie, voir P. *An.* VI, 21-2 : *iw-f hr iš<sup>3</sup> n<sup>3</sup> nwt wn iw-i r int-w m-b<sup>3</sup>h p<sup>3</sup> imy r<sup>3</sup> pr-hd*.

(ao)  $\overline{\text{t}} \overline{\text{t}} \overline{\text{t}} [\overline{\text{a}}]$ ; cf. *n<sup>3</sup> šmw ... nty šm r šnwt n Wsr*, Blackman, *JEA* 27, 1941, pl. XII, l. 23.

(ap) A la fonction de premier prophète d'Amon étaient rattachés bien des services (Helck, *o.c.*, p. 52); la trésorerie du premier prophète n'est attestée que dans la chronique du prince Osorkon (Caminos, *The Chronicle of Prince Osorkon*, p. 146).

(aq) Restituer, *exempli gratia*, . Pour *smi m-b'ḥ* au sens de « se plaindre », voir Vernus, *BIFAO* 75, 1975, 109 (n); ajouter De Cenival, *Les associations religieuses en Egypte* (BdE 46), p. 194; Satzinger, *JARCE* 12, 1975, 41.

(ar) Dans les textes oraculaires, *hn* admet diverses constructions :

- *hn n*, « approuver quelqu'un » : Petrie, Koptos, pl. 19, l. 12; *hn n ... m*, « approuver quelqu'un au sujet de quelque chose », O. Deir el Medina 580, v° 1 = Allam, *Urkunden zum Rechtsleben*, p. 136-7.
- *hn r*, « approuver quelqu'un » : stèle de Bakhtan, l. 20; P. BM 10335, r° 4 = Blackman, *JEA* 11, 1925, pl. 35.
- *hn m*, « approuver quelque chose » : stèle de l'apanage, l. 30.
- *hn hft*, « approuver quelque chose », *RIK* III, pl. 16, l. 29.
- *hn hr* : « approuver quelque chose » : en dehors de notre inscription, P. Turin 1887 r° 1, 4 = Gardiner, *RAD*, p. 74.

(as) Dans la lacune, à la fin de la ligne, restituer probablement *wr ḥꜣꜥ hpr*; au demeurant, on discerne sur les estampages, les traces du signe .

(at) Restituer ; les traces du signe  sont encore visibles; comparer avec la ligne x + 2.

Pour *hn r* « organiser ... de manière à », voir *Wb.* III, 101, 2; ajouter Helck, *ZÄS* 83, 1958, 145-6; Nauri, l. 30-1; Daressy, *ASAE* 11, 1911, 143; *RIK* 3, pl. 16, l. 39; Daressy, *RT* 18, 1896, 53 = Sottas, *La préservation de la propriété funéraire*, p. 147.

(au) *hr mw hr tḥ* est la formule habituelle pour exprimer l'universalité d'application d'une mesure; entre autres, cf. P. Harris I, 59, 11; Caminos, *The Chronicle of Prince Osorkon*, p. 68-9.

(av) *ḥꜣ tḥ r* : *Wb* V, 513, 12; Devaud, *Sphinx* 13, 1910, 119; Lacau, *Une stèle juridique de Karnak* (CASAE 13), p. 15, n. 1; Caminos, *o.c.*, p. 57; Théodoridès, *RIDA* 9, 1962, 61 (51); Menu, *RdE* 23, 1971, 159, n. 4; Helck, *SAK* 3, 1975, 97. Il s'en faut de beaucoup que tous les problèmes posés par cette expression soient résolus. Toutefois, dans les textes juridiques, elle signifie quelque chose comme « porter atteinte au droit de ».



(aad) Après *m niwt:f* un oiseau,  ou . Puis trois signes, dont les deux derniers pourraient être  et ; mais le premier ne paraît guère pouvoir se lire . Lire    ?

\* \* \*

La ligne x + 19, dont il subsiste seulement le haut de trois signes, a toute chance d'être la dernière, la formule d'imprécation terminant, en général, les documents de ce genre. En revanche, une bonne partie du début manque. La composition d'ensemble du texte devait être, à peu près, la suivante : il s'ouvrait sur une date, et l'exposé des circonstances sans doute la sortie en procession de la barque d'Amon à l'occasion d'une de ses fêtes <sup>(1)</sup> Sous la direction du roi ou du grand-prêtre (le *f* de *h<sup>c</sup>·n rdi·n·f*, ligne x + 7) fut soumise au dieu une plainte émanant vraisemblablement des prêtres-*w<sup>c</sup>b* des temples d'Amon, Mout, et Chonsou. C'est au moment où les plaignants exposent leur infortune, à la première personne du pluriel, que nous saisissons les premières bribes du texte. Ils se présentent en victimes d'opresseurs brutaux et rapaces et en décrivent les exactions sans euphémisme ni litote : « ils ont saisi les glaives », « ils étaient venus en pillards », « agresseurs », « anéantis », « ils ont transformé les riches en pauvres », poncif tiré de la thématique du monde renversé. A vrai dire, on soupçonne d'autant plus d'outrance dans les termes, que les mesures qui les apaiseront paraissent bien restreintes. Quoi qu'il en soit, ils parviennent à convaincre le dieu, en l'occurrence Amon, lequel opine à leur appel. Nouvelle phase de l'oracle : la convocation des autorités qui, solennellement, s'engagent à supprimer des livraisons d'étoffes en faveur de hauts personnages. Suit le résumé du décret qui officialise la décision. Enfin, la clause de préservation, comportant à la fois bénédictions et malédictions.

Telle se laisse reconstituer, au-delà des lacunes et des parties manquantes, la composition du document. Le fond du problème résolu par la consultation oraculaire nous échappe partiellement. Toutefois, il est clair que la trésorerie du grand prêtre d'Amon et le directeur des terrains boisés se sont indûment approprié certaines livraisons régulières d'étoffe, au détriment des prêtres-*w<sup>c</sup>b* d'Amon, Mout et Chonsou, soit qu'ils aient détourné en leur faveur ce qui revenait à ces prêtres, soit qu'ils leur aient imposé ces livraisons. Que les prêtres se disputaient âprement les multiples avantages inhérents aux

<sup>(1)</sup> Černý, dans Parker, *A Saite Oracle Papyrus from Thebes*, p. 36.

sacerdotes est bien connu <sup>(1)</sup>. Que le haut clergé profitait de sa puissance pour pressurer le bas clergé ne l'est pas moins. Ainsi, un décret de Séthy II est promulgué afin que soit organisée (*hn·tw*) la corporation des porteurs d'Amon, Mout et Chonsou, les prêtres-*w'b*, les prêtres lecteurs, de manière à empêcher qu'aucun prophète n'exige d'eux un bakchich (*nkt*) <sup>(2)</sup>! A coup sûr, notre oracle visait à remédier à quelque abus de pouvoir exercé à l'encontre du bas clergé thébain. Il nous en reste, non le procès-verbal officiel, ni le dossier juridique, sans doute fort complexe, mais, pour ainsi dire, une affiche destinée à commémorer la décision du dieu, placée au cœur du temple <sup>(3)</sup>, et, par conséquent, lue par ceux qui connaissaient plus ou moins la situation. Aussi le texte sacrifie-t-il la précision technique, — le décret est résumé en des termes généraux (*hn . . . r tm rdi d<sup>3</sup> t<sup>3</sup>*) —, à l'effet dramatique (plainte des prêtres) et à la solennité (présence des hauts dignitaires, clauses de préservation). Somme toute, malgré les lacunes et les difficultés d'interprétation, notre document se laisse ranger dans la série, assez bien représentée, des versions « pour affichage » de décrets, oraculaires ou non <sup>(4)</sup>.

Donc, rien que de banal. Les conflits d'intérêt divisant le clergé étaient favorisés par les temps troublés des XXII<sup>e</sup> et XXIII<sup>e</sup> dynasties. Toutefois, l'affaire qui a provoqué l'intervention de l'oracle de notre texte s'insère peut-être dans un contexte historique plus précis. Le directeur du Sud (écrit *wr šm<sup>c</sup> 10*) et *hsfn niwt* Harsiésis, convoqué au cours de la consultation du dieu, pourrait bien être le directeur du Sud Harsiésis, grand prêtre d'Amon par intermittence, et rival de toujours du prince Osorkon <sup>(5)</sup>, d'autant plus que le document s'apparente étroitement à la « chronique » de ce dernier (voir, entre autres, la graphie de *hn*, et la mention de la trésorerie du grand prêtre d'Amon, *supra*, n. ap). Osorkon, au cours de la longue lutte qui l'opposa à son adversaire, a pu s'appuyer sur le clergé mineur pour contrebalancer l'influence du haut clergé, peut-être partisan d'Harsiésis. De fait, en l'an 11 de Takeloth II, il châtie durement une révolte à Thèbes, et promulgue de nombreux décrets régissant le domaine d'Amon, et aussi les prêtres-*w'b* <sup>(6)</sup>.

(1) Cas topique : l'histoire de Pétisis, cf. Sauneron, *Les prêtres de l'ancienne Egypte*, p. 17-21.

(2) Helck, *ZÄS* 81, 1956, 82, et *ZÄS* 83, 1958, 145.

(3) Sur la relation entre notre texte, et le « sol d'argent », cf. Sauneron, *Kémi* 19, 1969, 27.

(4) Pour les formes sous lesquelles sont fixés les décrets, voir Vernus, *Annuaire E.P.H.E./IV<sup>e</sup> section*, 1977-1978, 81-2.

(5) Kees, *Die Hohenpriester des Amun von Karnak von Herihor bis zum Ende der Äthiopenzeit*, p. 133-5; Kitchen, *o.c.*, 106-7 et 157.

(6) *RIK* 3, pl. 16, l. 51, cf. Caminos, *o.c.*, p. 63.

Certes, considérer notre décret comme un de ceux auxquels il vient d'être fait allusion serait arbitraire, d'autant plus que la mention de bénédictions dans la clause de préservation empêche de le dater antérieurement à Chéchanq III <sup>(1)</sup>. Toutefois, la rivalité d'Osorkon et d'Harsiésis a connu plus d'un épisode, Osorkon détenant les pouvoirs du grand prêtre encore de l'an 22 à l'an 29 de Chéchanq III <sup>(2)</sup>. Est-ce pendant cette période qu'il aurait rétabli dans leurs droits les prêtres-*w<sup>b</sup>* d'Amon, Mout, et Chonsou, spoliés quand Harsiésis exerçait le pontificat? Ordonnateur de la cérémonie oraculaire, il aurait contraint son rival, dépouillé de la charge de grand prêtre, mais toujours directeur du Sud, à garantir un décret qui mettait fin à certaines de ses propres exactions. Bien sûr, une telle reconstitution demeure hypothétique. A tout le moins satisfait-elle le peu que nous sachions sur cette époque agitée.

<sup>(1)</sup> Kitchen, *JARCE* 8, 1969-70, 66-7.

<sup>(2)</sup> Caminos, *o.c.*, p. 180.

Pl. LIII  
Moulage de l'inscription oraculaire  
du III<sup>e</sup> pylône.  
(Cliché A. Bellod)

